



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 68465

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le Premier ministre sur le rapport de la mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Il considère qu'en matière de lutte contre les mouvements sectaires et les dérives sectaires, la transparence est le meilleur allié de la prévention, de la vigilance et donc de la lutte contre ces mouvements et dérives. Aussi il s'étonne de relever dans le rapport 2004 de la MIVILUDES que, lorsque des faits caractéristiques de dérives sectaires sont présentés (par exemple page 32), le nom des groupements visés n'apparaît pas. Il lui demande de bien vouloir éclaircir la représentation nationale sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68465

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6338